

N° 69. fonds intercom-  
munal d'aide aux  
travailleurs sous emploi

Lettre du 30.8.87, adressée  
copie au titre prospectif du 29.8.87  
 stipulant que la C<sup>me</sup> est  
attachée -

Le Conseil émet un avis favorable au rattachement de la C<sup>me</sup> de Audres au fonds  
intercommunal d'aide aux travailleurs sans emploi dont elle est appelée à faire  
partie (Centre de PANCY)

Cette décision n'aura d'effet que si la C<sup>me</sup> doit compter un ou plusieurs deman-  
deurs d'emploi (anciens travailleurs occupés sur les Bases de l'O.T.A.N. suscepti-  
bles de bénéficier des allocations de chômage. La participation de la C<sup>me</sup> représente  
1% des dépenses.